Communiqué de Presse

Le 28 octobre 2021

Projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi chez SFR, le Mauvais Plan SFR !

En préambule parlons des mots. Chez SFR, entreprise qui, après avoir grassement bénéficié des aides publiques liées au chômage partiel en 2020, a dégagé 4,2 milliards d'euros de résultat brut cette même année, la direction tente de nous faire croire qu'il serait nécessaire de réfléchir à la sauvegarde de l'emploi visant à en détruire 2000 ?
Non, chez SFR tout va très bien économiquement. Les résultats sont toujours en progression depuis 2017. **SFR parvient même à verser 4,7 milliards d'Euros de dividendes en 2021**...

Nous voilà donc face à de la pure Novlangue et une volonté sans limite d'améliorer encore et toujours la rentabilité du groupe Altice pour le profit de qui ?
Certainement pas celui des salariés ou celui des usagers qui pâtissent de la désorganisation induite par le Plan de "Départs Volontaires" (PDV) de 2017 qui a déjà détruit 5000 emplois ! Les incidents à répétition sur le réseau SFR ne sont que la face visible de l'Iceberg. Nous le voyons tous les jours dans les services, l'envoi d'activités à la sous-traitance a un fort impact négatif sur la qualité du service que nous rendons aux usagers.
SFR est déclaré Opérateur d'Intérêt Vital pour la Nation, elle se doit de fournir un réseau et des services dignes de ce nom.

Après avoir déposé une première demande d'homologation pour ce nouveau PDV début septembre 2021, la direction de SFR a décidé de la retirer à peine trois jours après que monsieur Drahi ait été reçu à l'Elysée. Une étrange coïncidence qui fait également suite au courrier que SUD a envoyé le 7 septembre 2021 au président de la république et celui envoyé le 10 septembre 2021 à la Ministre du travail.

La direction a ensuite fait mine de revenir à la table des négociations sans jamais accepter de réels engagements pour les salariés dont les postes sont visés par cette réorganisation, ni pour les salariés amenés à rester dans l'entreprise. Il n'en aura pas fallu plus pour que la direction se retrouve une fois de plus sans accord majoritaire.

Elle prévoit donc de déposer une nouvelle demande d'homologation de ce PSE à la DRIEETS sans accord majoritaire.

Le 27 octobre 2021, lors du recueil de l'avis du Comité Social et Economique Central sur le document établi unilatéralement par la Direction, **le CSE-Central a voté à 20 voix pour et 2 abstentions** pour la signature d'une résolution actant que :

- la direction a gardé une volonté d'opacité vis-à-vis du CSE-Central, de son Expert, et de la DRIEETS. Non contente d'avoir refusé l'accès à des documents au CSE-Central et son cabinet d'expert (confirmé par la justice le 21 septembre 2021) ;
- la direction du groupe Altice, maison mère de SFR, refuse de communiquer ses comptes consolidés à la DRIEETS ;
- de graves Risque Psycho-Sociaux vont peser sur les salariés qui resteront après cette réorganisation, s'appuyant notamment sur un document établi par la direction faisant étant d'une semaine type pour les commerciaux B2B qui, du fait de la disparition d'un grand nombre d'assistante commerciales, se retrouveraient à travailler jusqu'à 60h / semaine à cause du report de charge de travail induite par cette réorganisation ;
- La direction, même en cas de signature d'un accord majoritaire, refuse de prendre un quelconque engagement sur une sécurisation de l'emploi ni même sur une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;

- La notion de volontariat dans les départs est faussée du fait que lors de la création des catégories professionnelles qui seront visée par la destruction de leur poste, cette construction est si pointilleuse qu'elle permet de cibler des postes précis ;
- les mesures d'accompagnement proposées ne peuvent être évaluées en fonction des moyens du groupe faute de présentation des comptes consolidés du Groupe.

Les élus du CSE-Central ajoutent que "*Les salariés ne peuvent subir les représailles d'une Direction qui n'a pas obtenu la signature des Organisations Syndicales pour la mise en œuvre d'un plan illicite !*"

Pour rappel, le 21 septembre, le Tribunal de Justice de Paris a reconnu que cette réorganisation reposait sur un mensonge, une procédure déloyale basée sur "un motif impérieux ou de[s] circonstances radicalement nouvelles" injustifiés.

Cette nouvelle demande d'homologation va donc être déposée dans les jours à venir par la direction dans les services de DRIEETS. A la lumière de ces éléments, les services de l'états vont donc devoir prendre une décision.

Ces mensonges, cette déloyauté, cette volonté de ne pas produire à l'expert "*les informations à même d'apprécier les moyens du groupe à l'échelle de l'ensemble des entreprises placées sous le contrôle de la holding dominante : pas d'organigramme précis et exhaustif, aucune donnée financière sur les sociétés holdings aux différents niveaux (Alt Next S.à.r.l., Next Luxembourg S.C.Sp., Uppernext S.C.SP, A4 S, etc.).* " devraient être suffisants pour permettre à l'Etat, encore actionnaire à 23% de Orange, via la DRIEETS de refuser cette demande d'homologation de PSE chez SFR.

L'équipe de SUD SFR

Notre newsletter.
Connaitre vos droits.
Rejoignez SUD.
Formulaire de contact.
Retrouvez nos tracts sur notre site.

Restez informés, SUD vous propose deux nouveaux outils :

Whatsapp

Telegram

Mail : sudsfr@sudptt.fr
Contact : http://bit.ly/sudsfr
Yann Raffaud : 06 46 48 54 80
Emile Alabassi : 06 01 88 16 34
Frédéric Vanden-Bil: 06 27 30 18 44